



JUILLET 2025

**CONGÉS :
MAIRIE FERMÉE
DU 2 AU 25 AOÛT**

**PERMANENCES
JEUDI 7 ET MARDI 19 AOÛT**

AGENDA

Dimanche 6 juillet :

Pétanca

Mardi 29 Juillet :

*Un concert sans rivage par
"l'Orchestre Curieux"*

Mercredi 27 août :

*Concert Stardiams dans l'église
Saint Sigismond*

Jeudi 25 septembre :

Reprise des cours informatique

Vendredi 26 Septembre :

Randonnée nocturne.

Dimanche 5 Octobre :

Repas association "les Clochers"

Samedi 13 décembre :

Noël des aînés

Dimanche 14 décembre :

Noël des enfants

**L'ECHO
PUYBEGON**



**NOTRE COMMUNE EST
AMBASSADRICE
DU DON D'ORGANES**



Un geste de vie, un engagement de cœur

LE DON D'ORGANES



Un lien qui nous unit tous



HEURES D'OUVERTURES DE LA MAIRIE

Lundi

Mardi

Jeudi

9h-12h30

13h-17h30

Vendredi

9h-12h30

13h-15h30



Chères Puybegonnaises, chers Puybegonnais,
En juin 2020, vous m'avez accordé votre confiance pour conduire les affaires de notre commune.

Ce mandat, commencé dans un contexte inédit de crise sanitaire, a été un véritable défi. Malgré les incertitudes liées à la COVID-19, nous avons tenu nos engagements, adapté nos projets, et su avancer ensemble.

Aujourd'hui, je suis fier de vous présenter ce bilan. Il reflète non seulement le travail de votre équipe municipale, mais aussi la participation active des citoyens, des associations, et des agents communaux.

Continuons à bâtir, dans le respect de notre territoire, un village dynamique, solidaire et tourné vers l'avenir.

Pour commencer, je souhaite revenir sur l'élan de solidarité dont ont fait preuve nos administrés au côté de la collectivité.

Souvenez-vous de la confection des masques distribués aux habitants pendant la période de confinement, la création d'une réserve communale...

Je souhaite renouveler mes remerciements à tous les bénévoles qui répondent présents face aux difficultés mais aussi pour vous divertir au fil des ans...

Saluons ensemble le travail des associations qui œuvrent sans compter pour vous proposer des animations tout au long de l'année.

Merci à **vous** tous **chers bénévoles d'un jour, d'une semaine ou encore d'une vie !!!**

Il est temps pour moi de revenir sur **nos actions durant ces dernières 5 années** à vos côtés.

Le mandat est riche en réalisations.

Nous listerons les principaux axes de travail tant la liste est longue...

- **communication** : nouveau site internet, page Facebook, application Panneau Pocket, Info Lettre, bulletin municipal, affichage, réunion publique...

- **voirie/sécurité routière** : la commune réserve une enveloppe moyenne de 35 000 €/an de travaux de réfection des voies. Un gros travail de sécurité routière a été également mené avec le carrefour de larmès, la route de Busque, la route de la Barrière....

- **bâtiments publics/ accessibilité** : travaux sur la salle Michèle VASSEUR (toitures, accessibilité, réfection du mur arrière, clôtures...)

- **éclairage public** : la totalité des équipements de la commune ont bénéficié d'une rénovation complète.

- **espace loisirs les remparts** : ce nouvel lieu a déjà conquis plusieurs usagers pour partager un moment de détente dans un écrin de verdure.

- **station d'épuration** : le début des travaux est prévu pour le mois de septembre.

- **lotissement communal** : une étude est en cours pour la création d'un lotissement communal sous l'allée des sapins.

Je tiens à remercier mes collègues qui ont œuvré à mes côtés.

La période estivale débute sous de fortes chaleurs, n'oubliez pas que vous pouvez vous inscrire vous et vos proches sur un registre des personnes vulnérables en mairie.

Je vous souhaite un bel été.
Robert CINQ.

Bilan Municipal

Au terme de ce mandat, nous sommes fiers de présenter un bilan financier solide, fruit d'une gestion rigoureuse, responsable et transparente. (Les dépenses sont maîtrisées et les recettes sont constantes voir en hausses sans augmentation des taux d'imposition locaux)

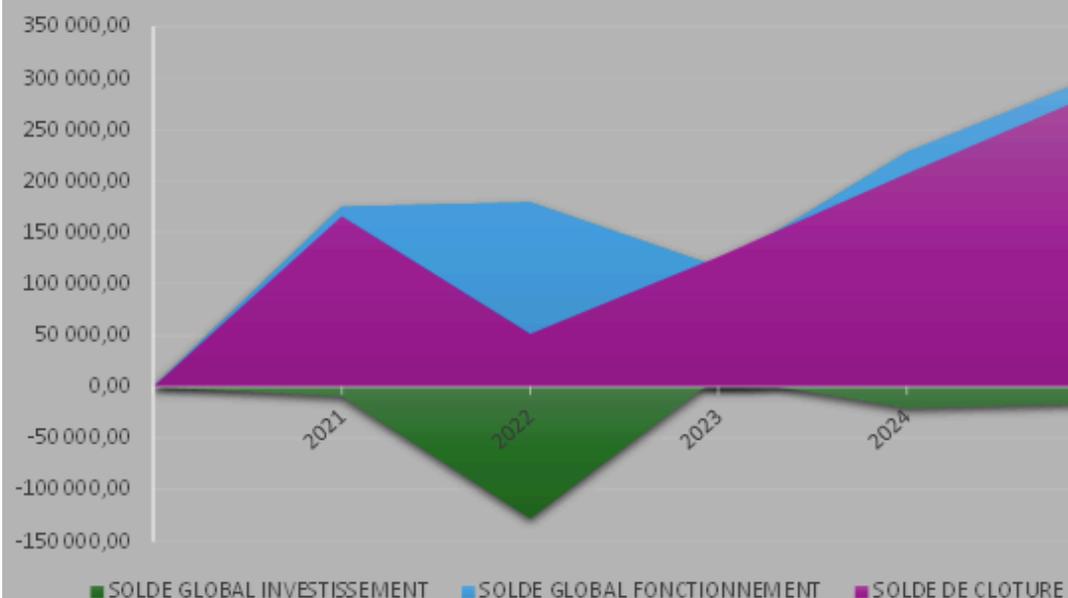
L'état de la dette est en diminution



Détail en chiffres du résultat de clôture cumulé

	2020	2021	2022	2023	2024
INVESTISSEMENT					
RECETTES	77 508,24	44 809,15	200 002,51	89 007,03	105 541,58
DEPENSES	46 991,91	- 101 723,94	- 137 878,52	- 105 687,80	- 89 729,65
TOTAL EXERCICE	30 516,33	- 56 914,79	62 123,99	- 16 680,77	15 811,93
RAR		61 676,75	13 761,00		- 11 134,22
REPORT ANTERIEUR	- 40 000,39	- 9 484,06	- 66 398,85	- 4 274,86	- 20 955,63
SOLDE GLOBAL INVESTISSEMENT	- 9 484,06	- 128 075,60	9 486,14	- 20 955,63	- 16 277,92
FONCTIONNEMENT					
RECETTES	301 157,05	272 279,44	300 056,54	331 638,46	340 163,92
DEPENSES	256 664,19	246 361,16	222 808,61	208 209,95	233 842,99
TOTAL EXERCICE	44 492,86	25 918,28	77 247,93	123 428,51	106 320,93
REPORT ANTERIEUR	182 614,45	175 112,88	179 553,06	116 731,35	195 216,15
AFFECTATION N-1	- 51 994,43	- 21 478,10	- 140 069,64	- 11 994,04	
SOLDE GLOBAL FONCTIONNEMENT	175 112,88	179 553,06	116 731,35	228 165,82	301 537,08
RESULTAT CUMULE CLOTURE	165 628,82	51 477,46	126 217,49	207 210,19	285 259,16

Evolution financière depuis 2020



La situation financière de la commune est saine et durable.

Ce bilan positif permet d'envisager l'avenir avec sérénité et ambition, au service des habitants, des usagers et du territoire.

Le prochain gros projet est la création d'un lotissement communal en contre bas de l'allée des sapins avec le dépôt du permis d'aménager.

RÉALISATIONS

Éclairage Public

Rénovation de l'ensemble de l'éclairage public de la commune

Coût total **75 030 €**

Par exemple pour le centre bourg et les gravels
coût total des travaux 68 900 € HT

Aide "Fonds Vert" 9 350 €

Contribution réelle **36 900 €**



Fenêtres

Coût travaux **3 618 €**

Subvention de l'agglomération

GAILLAC GRAULHET 1 507 €

Travaux salle Michèle VASSEUR

Coût total **70 965 €**

Subventions 31 516 €



Réfection toiture, changement des menuiseries, modification du mur, accessibilité (cheminement, stationnement)



Espace Loisirs les Remparts

Total de l'opération

Dépenses **47 721 €**

Subventions 33 353 €

Création de la plateforme, de l'aire de jeux, plantations des espaces verts, des clôtures, mise en place du mobilier...



DEPUIS 2020

Sécurité PCS/DICRIM

Élaboration du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) ainsi que de la DICRIM (Document d'Information des Risques Majeurs) de Puybegon.

Coût total **3 500 €**

Le DICRIM a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.



Voiture 10 979 €



Voirie/Sécurité routière

Chaque année réserve une grosse enveloppe budgétaire est destinée pour la voirie, la sécurisation et la signalisation.

Depuis 2020, la commune a investi près de **165 000€** pour réparer et sécuriser les routes communales.



Modification du PLU

Coût commune 4 082 €

Coût Agglomération GAILLAC GRAULHET 4 082 €

Aménagement carrefour Larmès

Coût total pour la commune **70 965 €**

Subventions 31 516 €

La commune en collaboration avec le Département et la Région ont sécurisé le carrefour de Larmès (plateaux ralentisseurs, aménagement carrefour, aménagement transport, cheminement piétonnier sécurisé...)



Compte Financier Unique 2024

Synthèse du CFU (Compte Financier Unique) 2024 voté le 20 mars 2025

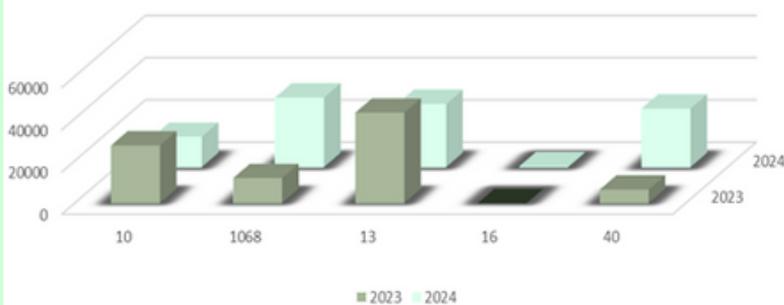
Fonctionnement

RECETTES		CA 2023	CFU 2024	DEPENSES		CA 2023	CFU 2024
013	Atténuation de charges	18 639.48 €	3 037.25 €	011	Charges à caractère général	77 987.69 €	91 181.09 €
70	Produits des services	10 567.16 €	8 347.65 €	012	Charges de personnel	96 203.95 €	86 374.46 €
73	Impôts et taxes	101 388.00 €	102 890.00 €	14	Atténuations de produits		
74	Dotations et participations	170 083.02 €	173 922.99 €	65	Autres charges de gestion courante	23 063.63 €	28 000.32 €
75	Autres produits de gestion courante	30 840.48 €	25 227.38 €	66	Charges financières	530.68 €	511.12 €
76	Produits financiers	3.38 €	4.65 €	67	Charges exceptionnelles	3 900.00 €	
77	Produits exceptionnels	116.94 €	26 734.00 €	042	Opérations d'ordre	6 524.00 €	27 776.00 €
Total		331 638.46 €	340 163.92 €	Total		208 209.95 €	233 842.99 €
002	Résultat de fonctionnement reporté exercice N-1 (pour mémoire)	104 737.31 €	195 216.15 €			77 987.69 €	

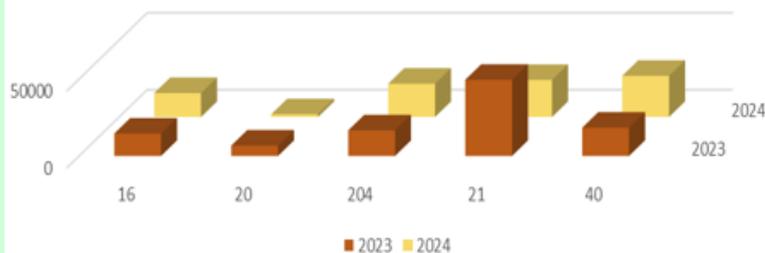
Investissement

		CFU 2023	CFU 2024	Variation
10	FCTVA, taxe d'aménagement	27 469.36 €	14 425.66 €	-47.48 %
1068	Affectation de la section de fonctionnement	11 994.04 €	32 949.67 €	174.72 %
13	Subventions d'investissement	43 019.63 €	29 931.25 €	-30.42 %
16	Dépôt et cautionnements reçus		459.00 €	%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)	6 524.00 €	27 776.00 €	325.75 %
Total		89 007.03 €	105 541.58 €	18.58 %

RECETTES D'INVESTISSEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Principaux investissements de l'année 2024 :

- Voirie 37 932 € (sur le CFU apparaît seulement l'attribution de compensation 21 632 €)
- Véhicule 10 979 €
- Chauffage mairie 3 400 €
- Ordinateur 1 686 €

		CFU 2023	CFU 2024	Variation
16	Emprunts	14 525.05 €	15 545.85 €	7.03 %
20	Immobilisations incorporelles	6 701.70 €	1 740.00 €	-74.04 %
204	Subventions d'équipements versées	16 632.00 €	21 632.00 €	30.06 %
21	Immobilisations corporelles	49 489.05 €	24 077.80 €	153.22%
040	Immobilisation en cours	18 340.00 €	26 734.00 €	45.77 €
Total		105 687.80 €	89 729.65 €	-15.10 %
001	Résultat d'investissement reporté N-1		20 955.63 €	

Budget année 2025

Budget Primitif 2025

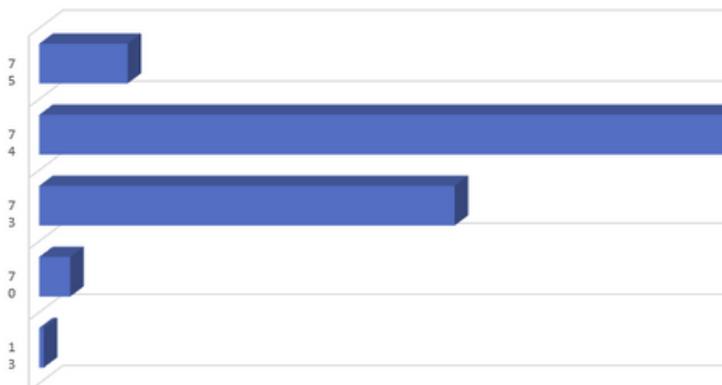
DEPENSES INVESTISSEMENT	2025	RECETTES INVESTISSEMENT	2025
Solde d'investissement reporté	5 143.70 €	Virement de la section de fonctionnement	138 529.01 €
Remboursement d'emprunts, caution	7 000.00 €	FCTVA	10 342.57 €
Neutralisation des amortissements	21 632.00 €	Affectation de résultat + Mise en réserves	16 277.92 €
Travaux de voirie (AC agglo, plateaux ralentisseurs...)	46 632.00 €	Caution	2 000.00 €
Cimetière	10 000.00 €	Régul frais emprunt	400.00 €
Autres : PLU, études lotissement	5 000.00 €	Taxe aménagement	
Chemin de riveur	15 000.00 €	Subventions	1 507.67 €
Autres dépenses (divers matériels et outillages, matériel incendie, panneaux, mobilier...)	41 425.47 €		
Avances vers le BA lotissement	50 000.00 €	Produits (écritures d'ordre entre section amortissements)	32 776.00 €
Total	201 833.17	Total	201 833.17 €

Enveloppes prévisionnelles :

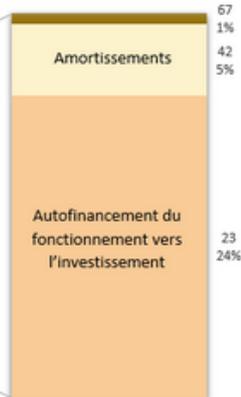
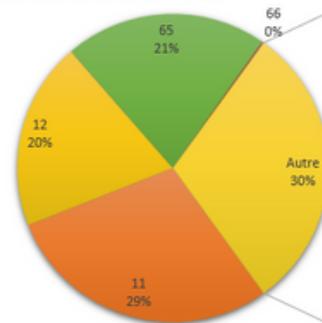
- Travaux de voirie 46 632 €
- Rétablissement du chemin du Roussel à Castanet 15 000 €
- Reprise des concessions sur le cimetière de Sainte Cécile et de Larmès 10 000 €
- Projet du lotissement (avance de fonds du budget communal vers le budget lotissement) 50 000 €

013	Atténuation de charges	1 000.00 €
70	Produits des services	7 000.00 €
73	Impôts et taxes	94 000.00 €
74	Dotations et participations	155 696.75 €
75	Autres produits de gestion courante	20 000.00 €
77	Produits spécifiques	0 €
042	Opérations d'ordre (transfert entre section)	21 632.00 €
Total		306 903.28 €
002	Résultat de fonctionnement reporté exercice 2023	285 259.19 €
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	584 587.94 €

RECETTES



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



DGF Totale 150 867 €
Taux des taxes locales :
- Foncier Bâti 30.07 %
- Foncier Non Bâti 48.84 %

011	Charges à caractère général	168 900.00 €
012	Charges de personnel	115 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	123 282.80 €
66	Charges financières	1 100.00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000.00 €
Total		413 282.80 €
042	Opérations d'ordre (amortissements)	32 776.00 €
023	Virement à la section d'Investissement	138 529.01 €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	584 587.94 €

Travaux sur l'année

Rétablissement de la circulation du chemin de Rieunier dit chemin du Roussel à Castanet

Depuis une vingtaine d'années, la commune a fait face à plusieurs procédures judiciaires suite à la création d'un lac collinaire qui empiète depuis sur le chemin rural du Roussel à Castanet. Le lac a été réalisé dans les années 90 par une SCI sans autorisation administrative.

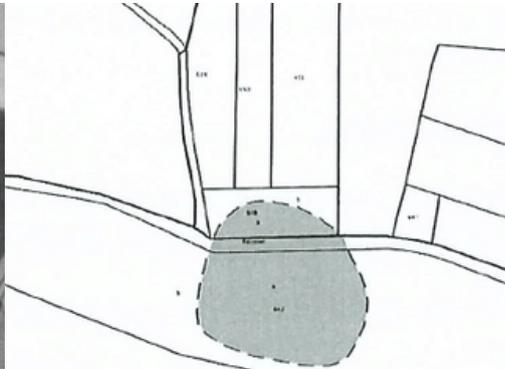
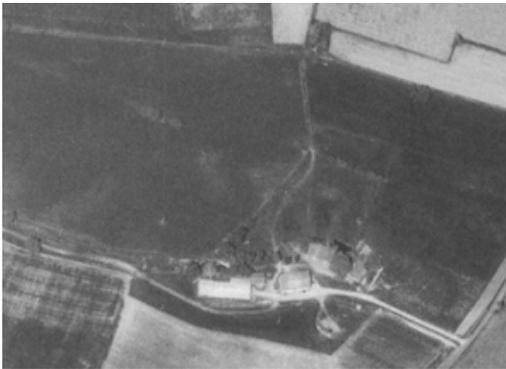
Après plusieurs jugements successifs, parfois en notre faveur, la commune a finalement été condamnée à rétablir la circulation du chemin rural, alors même que l'emprise du lac ne lui appartient pas.

Il était donc impossible pour la commune d'entreprendre des travaux pour rétablir l'assiette initiale du chemin (vidange, enrochement...)

Cela n'a pas empêché la partie adverse de demander au Tribunal l'application d'astreintes pour retard d'exécution. Fort heureusement, le Tribunal n'a pas suivi cette requête.

Après plusieurs tentatives d'accord avec toutes les parties, (réunion, médiation...) la commune a finalement procédé à un échange de parcelles entre la partie du chemin submergée et le contournement du lac par le sud.

A titre informatif ce préjudice, depuis 2017, a coûté près de 40 000 € d'honoraires, de frais d'acte de justice et de contentieux ainsi que près de 13 000 € de travaux.



Travaux sur l'année

Nouvelle station d'épuration

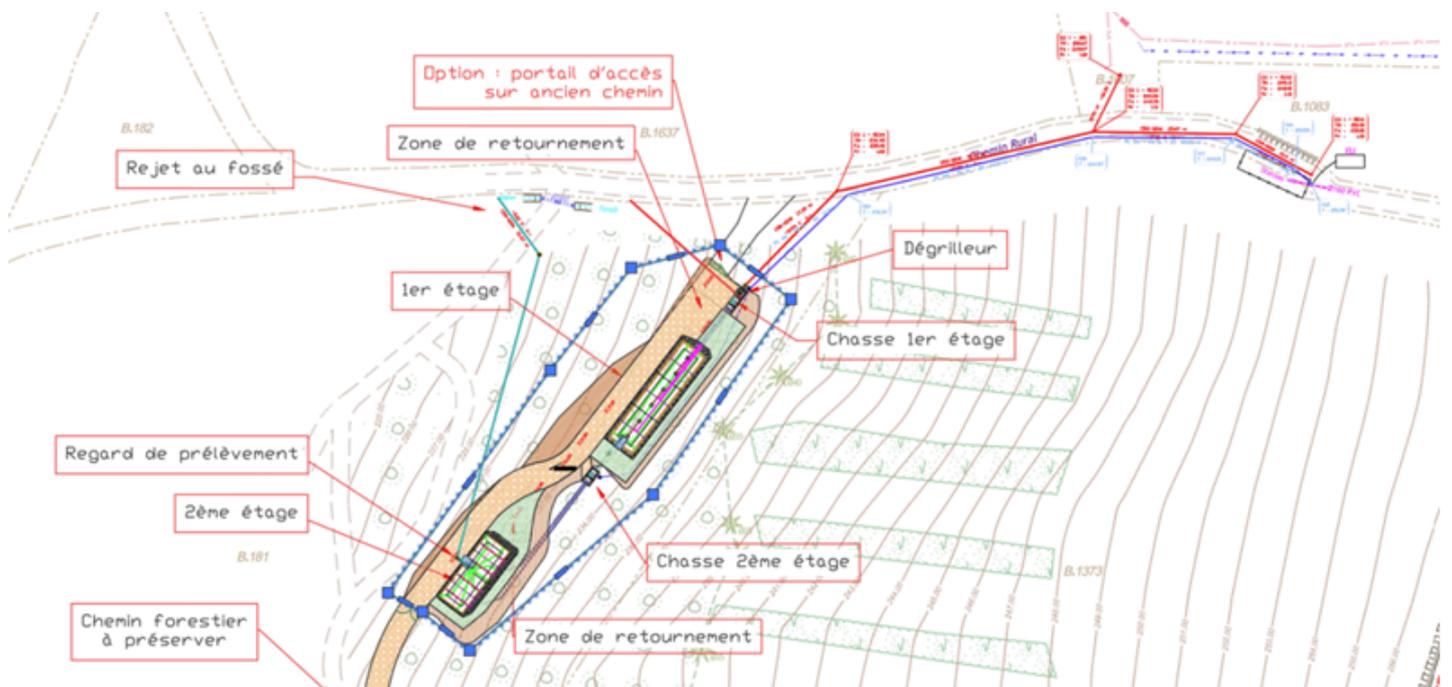
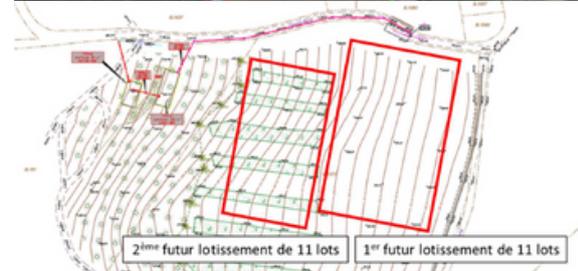
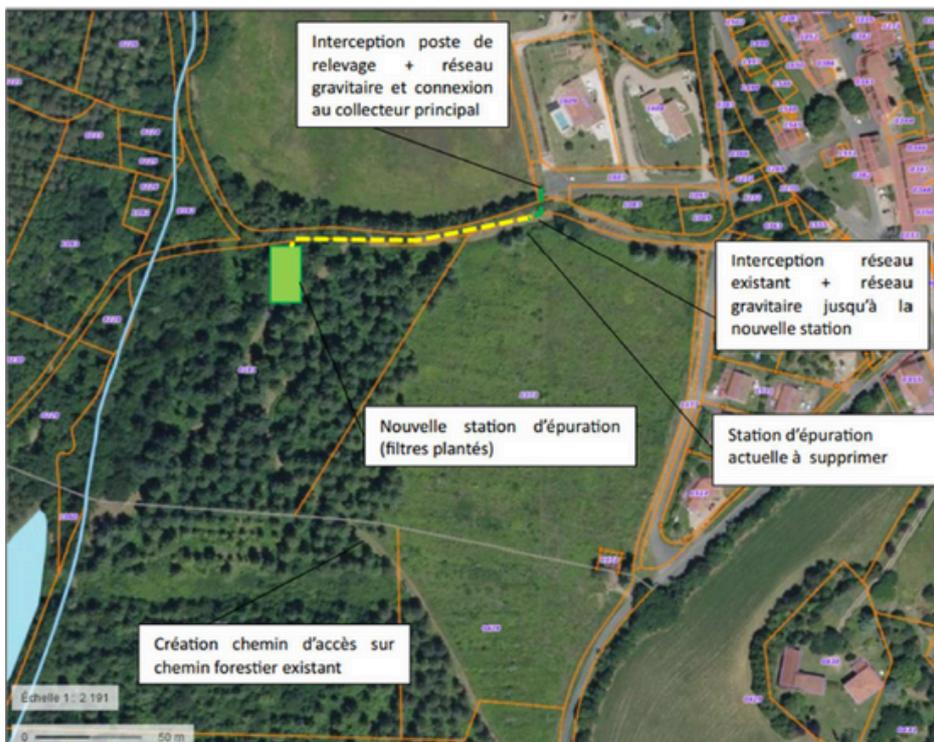
Les travaux de la station d'épuration du village vont débiter d'ici la fin de l'été.

Ce projet est mené par le Syndicat AEP du Gaillacois, en collaboration avec l'agence Adour-Garonne, le Département (Direction de l'Eau et SATESE), le bureau ETUDEO, ALTEREO et la commune.

Une première tranche des travaux sera exécutée par la commune courant juillet pour défricher la parcelle qui accueillera ce nouvel équipement.

La station sera dimensionnée à terme pour une capacité de 80 équivalent habitants et sera réalisée en Filtre Planté de Roseaux à 2 étages comme pour la station de Larmès.

L'ancienne station sera entièrement démolie.



Naissances



Noa, Léo, Sylvain ARNAUD
né le 16 mai

Capucine, Paulette, Josette CHATELAIN
née le 13 mars

Félicitations aux heureux parents et bienvenue à tous ces petits Puybegonnais à qui nous souhaitons tout le bonheur possible.

Seuls sont publiés les avis de naissances, mariages et pacs dont les personnes ont retourné en mairie l'autorisation de publication.

Informations utiles

FRANCE SERVICES

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi :

8h00 - 12h30 / 13h30 - 17h30

Vendredi :

8h00 - 12h30



Un **GUICHET UNIQUE** pour faciliter vos démarches administratives... en quelques clics !

Contacts :

france.services@mairie-graulhet.fr

☎ 05 63 34 14 95



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
Centre des Impôts

La Direction générale des finances publiques (impôt) assure une permanence à Graulhet **le mardi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00.**

Ces permanences sont ouvertes pour vous informer et vous accompagner dans les démarches simples.

Pour toutes informations, vous pouvez appeler au **05 63 42 85 50.**

Créer votre **IDENTITÉ NUMÉRIQUE** grâce à votre carte d'identité



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SITE OFFICIEL
**CDAD
DU TARN**



Permanences Graulhet

1er, 2ème et 4ème jeudi matin du mois uniquement sur rendez-vous au
05.63.49.26.99 / 07.86.13.05.58



Permanence administrative :

Accueil sur rendez-vous du lundi au jeudi de 8h00 à 12h30 - 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00

Permanence fermée pendant les vacances scolaires et en juillet et août.

Transport scolaire

Inscription aux transports scolaires 2025/2026 :

Pour toutes les familles qui résident dans l'Agglomération Gaillac Graulhet et qui souhaitent inscrire leur enfant scolarisé sur une commune de cette agglomération, l'accès au transport scolaire sera gratuit si la demande est reçue avant le 31 juillet, puis 25 € après cette date.



Pour bénéficier de l'inscription au transport scolaire, deux possibilités vous sont offertes :

- procéder à l'inscription en ligne sur le site de la FEDERTEEP <https://federteep.org/>

Grâce à cette procédure, vous n'avez plus à vous déplacer ! Laissez-vous guider et suivez pas à pas l'avancement de votre dossier.

- procéder à l'inscription « papier » à l'aide du formulaire FEDERTEEP :

- 1- en complétant la fiche d'inscription au transport scolaire (Disponible en mairie)
- 2- en faisant viser cette fiche d'inscription par la mairie de la commune de résidence du responsable légal de l'élève
- 3- en joignant les pièces mentionnées sur la fiche d'inscription (paiement ou justificatif de paiement, photo...)
- 4- en signant l'imprimé et en le renvoyant dans le délai indiqué à la FEDERTEEP.

Transport à la demande



Le Transport à la Demande (TAD) Sillonne fonctionne sur réservation téléphonique. Pour cela, c'est facile :

☎ Appelez au numéro vert **0 805 60 81 00** (appel gratuit) : du lundi au vendredi de 8h à 17h.

🕒 Réservez votre trajet la veille avant 16h.

📅 Le TAD fonctionne sur des jours et horaires définis, selon votre commune de départ

🚌 La montée et la descente s'effectuent à des points d'arrêts déterminés.

👤 Pour les plus de 75 ans, la prise en charge se fait à domicile.

Quels sont les tarifs ?

2 € l'aller, 3 € l'aller/retour

15 € le carnet de 10 tickets d'un aller simple et 25 € le carnet de 10 tickets allers-retours.

Gratuit pour les moins de 10 ans (accompagné d'un adulte).

Les tickets s'achètent auprès du chauffeur. Paiement uniquement en espèces ou par chèque.

Bon à savoir : Avec le même ticket, accédez au réseau de bus régional interurbain LIO.



Conseils municipaux

Conseil Municipal du mardi 11 février 2025

- Modification du Plan Local d'Urbanisme de Puybegon.
- Demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Département pour la création de plateaux ralentisseurs route de Barrière
- Demande de DETR pour la création de plateaux ralentisseurs route de Barrière
- Présentation de l'avancement du projet de la station d'épuration du village.

Conseil Municipal du jeudi 20 mars 2025

- Autorisation de défrichement de parcelle pour la réalisation de la station d'épuration du village.
- Compte financier unique (CFU) 2024 - Budget principal en M57
- Note de présentation brève et synthétique du compte financier unique 2024
- Affectation du résultat 2024
- Convention de mise à disposition d'un agent communal au Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Eau potable du Gaillacois (SMAEPG)
- Création d'un lotissement communal

Conseil Municipal du jeudi 10 avril 2025

- Vote du taux des taxes communales.
- Vote des subventions allouées aux associations.
- Vote du Budget Principal de la commune 2025.
- Adressage complémentaire.

Conseil Municipal du jeudi 22 mai 2025

- Création d'une zone d'agglomération située route de la barrière
- Désignation d'un élu pour représenter la commune à la CLECT de l'agglomération GAILLAC GRAULHET

Contact mairie de Puybegon:

Téléphone : **05.63.58.43.07**

Mail : mairiedepuybegon@orange.fr

Site : mairie-puybegon.com

 **Mairie de Puybegon**

Pour être rapidement informé, pensez à télécharger Panneau Pocket



Élections

En 2026, le mode de scrutin pour les élections municipales change !

Jusqu'à présent pour les communes de moins de 1 000 habitants, la loi autorisait à barrer les noms sur les listes présentées. **Ce système est terminé !!!**

Désormais, les listes doivent **respecter la parité** et il n'est **plus possible de barrer un nom** sur une liste.

Les futurs conseillers municipaux seront **élus au scrutin proportionnel à 2 tours** avec une prime majoritaire.

Répartitions des sièges

Les sièges restants sont distribués à la proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne aux listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés dont celle arrivée en première position.

Sans majorité absolue au premier tour, un deuxième tour doit être organisé.

Deuxième tour : les listes ayant obtenu 10 % au premier tour peuvent se maintenir.

Celles ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés peuvent fusionner avec celles qui se maintiennent. Les listes peuvent être modifiées entre les deux tours.

A l'issue du vote, la répartition des sièges s'effectue comme au premier tour.

Le Maire est élu en second temps par les conseillers municipaux en séance de conseil municipal.

Concrètement

Pour être élu au premier tour, une liste doit obtenir la majorité des suffrages exprimés. Dans ce cas-là, elle reçoit la moitié des sièges à pourvoir.

Festivités

Les vœux du Maire

La traditionnelle cérémonie des vœux du Maire s'est tenue le vendredi 10 janvier 2025 à la salle des fêtes Michèle Vasseur, en présence de nombreux habitants venus partager ce moment convivial.

À cette occasion, Monsieur le Maire a présenté ses vœux de santé, de bonheur et de réussite à l'ensemble de la population, tout en dressant un bilan des actions menées en 2024 et en évoquant les projets à venir pour notre commune en 2025.

La soirée s'est poursuivie dans une ambiance chaleureuse autour du verre de l'amitié, permettant à chacun d'échanger librement avec les élus et les voisins. Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont participé à cet événement de début d'année, symbole de lien et de proximité au cœur de notre village.



La fête du village



Organisée par le Comité des fêtes, la fête du village a rassemblé de nombreux habitants et visiteurs dans une ambiance à la fois festive et conviviale.

Tout au long du week-end, petits et grands ont profité d'animations variées : la traditionnelle pêche aux canards, les jeux gonflables qui ont ravi les enfants, le passage remarqué des

majorettes, élégantes et dynamiques, ainsi que le stand de crêpes, véritable succès gourmand. Les amateurs de pétanque ont également pu s'affronter lors du traditionnel concours en doublette, toujours très attendu.

Chaque soir, un groupe de musique différent a enflammé la scène, apportant une atmosphère unique à chacune des trois soirées. Grâce à eux, la piste de danse n'a jamais désempilé !

Le dimanche, après la messe, un apéritif convivial offert par la mairie a réuni de nombreux villageois. Monsieur le Maire a profité de ce moment pour remercier chaleureusement le Comité des fêtes, les bénévoles et tous les participants pour leur engagement et leur enthousiasme. Beaucoup ont ensuite prolongé la fête autour d'une paëlla partagée, dans la bonne humeur.

Un grand merci à toutes et tous pour votre participation ! Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition encore plus festive !



Festivités

Expo'Art

La 3ème édition EXPO'ART, organisée le dimanche 15 juin par la Souris Puybegonnaise, a attiré un public nombreux malgré une météo peu clémente.

Les visiteurs ont pu découvrir des créations variées proposées par les exposants, parmi lesquels des créateurs de notre commune.

Des ateliers créatifs – scrapbooking et peinture sur galets – ont rencontré un vif succès auprès des enfants.

Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à faire de cette journée un moment convivial et réussi !



Reprise des cours le jeudi 25 septembre 2025

Prévention

ALERTE CANICULE

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

Manger en quantité suffisante

Ne pas boire d'alcool

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

Éviter les efforts physiques

Mouiller son corps et se ventiler

Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.social-sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • #canicule

En cas de fortes chaleurs, les personnes vulnérables, en particulier les personnes âgées, isolées ou handicapées, doivent rester vigilantes pour leur santé.

Elles peuvent demander leur **inscription sur le registre communal** auprès du secrétariat de mairie afin que des équipes d'aide puissent se mobiliser lors des épisodes de canicule.

Un formulaire d'inscription est disponible en mairie ou sur le site www.mairie-puybegon.com.

Bruits de voisinage

Quand puis-je faire des travaux de jardinage et de bricolage?

(Tondeuse, débroussailluse, tronçonneuse, ... et autres appareils bruyants)

DU LUNDI AU VENDREDI
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00

LE SAMEDI
de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 20h00

LE DIMANCHE ET LES JOURS FÉRIES
de 10h00 à 12h00



CHOISIR LE BON MOMENT, C'EST MOINS DÉRANGEANT

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHÊTS VERTS, C'EST INTERDIT!



Le brûlage à l'air libre des déchets verts **est interdit** pour tous

Les exceptions

Si vous êtes **propriétaire forestier** ou **exploitant forestier, agriculteur, particulier soumis aux OLD*** ou **ayant des végétaux parasités** (avec autorisation et déclaration possible en mairie)

Les bons gestes à adopter

- Pour tout brûlage (végétaux coupés ou sur pied) >> **contactez les pompiers** le matin du brûlage (**n°18 ou 112**).
- Le tas de végétaux ne doit pas dépasser 5m de diamètre et 2m de hauteur.
- Munissez-vous de moyens d'extinction à proximité.
- Ne laissez **JAMAIS** le feu sans surveillance.
- Procédez à l'extinction complète.
- Les périodes d'interdiction peuvent être modifiées par arrêté préfectoral en fonction des conditions climatiques.



Préservez notre environnement et l'air que nous respirons

Le brûlage des végétaux issus de l'exploitation agricole, forestière, des OLD* et le brûlage sur pied de la végétation (écobuage) sont soumis à **certaines règles...**

Le brûlage est **autorisé** :



On entend par déchets verts ménagers :

- feuilles mortes
- tontes de pelouses
- taille de haies et d'arbustes produites par les particuliers, les collectivités et les professionnels.

Quelles alternatives ?



L'emploi du feu est réglementé par le code forestier (art L 1-131-1 et suivant) et l'arrêté préfectoral du Tarn du 12 juillet 2018.

* **OLD** = Obligation légale de débroussaillage (voir QR code au dos).

** **Espace naturel combustible** = formations boisées, landes, friches, maquis, garrigues et haies.

Vous engagez votre responsabilité!

Vous êtes responsable des dégâts que vos travaux occasionnent sur les propriétés voisines, même par imprudence.

Sanctions encourues

- Si vous ne respectez pas l'arrêté préfectoral, vous êtes passible d'une contravention, même en l'absence de dégâts.
- Si vous êtes responsable d'un incendie, vous êtes passible de **plusieurs années d'emprisonnement** et de **plusieurs milliers d'euros d'amendes**.
- Ces peines sont aggravées en cas de non-intervention pour arrêter le sinistre, pour prévenir les services de secours ou si les dégâts causés aux tiers sont importants.

L'AMBROISIE, UNE PLANTE DANGEREUSE POUR LA SANTE: CHACUN PEUT AGIR

L'ambrosie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu de santé publique qui requiert l'implication de tous

Que dois-je faire si j'en vois?

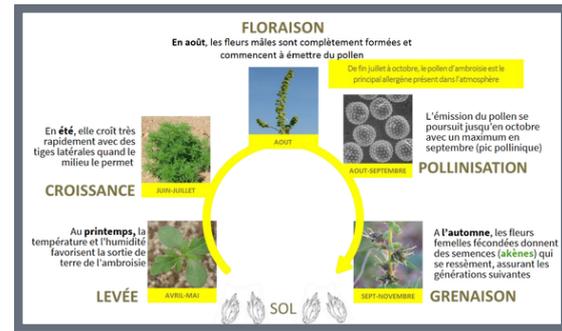
Sur ma propriété : **je l'arrache**

Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants: **je l'arrache**

Hors de ma propriété, s'il y en a beaucoup : je signale **la zone infestée** grâce à **SIGNALEMENT-AMBROISIE**

L'allergie à l'Ambroisie se manifeste de différentes façons:

- Une rhinite (nez bouché, qui pique ou qui coule clair, éternuements),
- Une conjonctivite (yeux rouges et larmoyants, démangeaisons),
- De l'asthme (difficultés à respirer, toux sèche),
- De l'eczéma et de l'urticaire.



www.signalement-ambrosie.fr

L'application mobile Signalement-ambrosie

email : contact@signalement-ambrosie.fr

téléphone : 0 972 376 888

Attention au moustique tigre !

Le moustique tigre est désormais bien implanté dans notre région. Au-delà des nuisances qu'il provoque, il peut être vecteur de maladies comme la **dengue**, le **chikungunya** ou le **zika**.

Pourquoi limiter sa prolifération ?

Parce qu'il se développe principalement dans les zones habitées, et chaque petit point d'eau stagnante peut devenir un nid à moustiques. En agissant tous ensemble, on peut réduire leur nombre.

Un geste simple = des dizaines de moustiques en moins.

Merci à tous pour votre vigilance !



WWW.MOUSTIQUETIGRE.ORG

CHECK LIST DES BONS GESTES

Pour limiter les nuisances du moustique-tigre

JE VIDE
chaque semaine tous les récipients d'eaux stagnantes, propres ou sales

- Coupelles sous les pots de fleurs.
- Gamelles d'animaux domestiques.
- Pieds de parasols.
- Bâches de mobiliers de jardin...

JE CURE
régulièrement pour faciliter le bon écoulement des eaux

- Siphons d'éviers extérieurs et de fontaines.
- Bondes d'évacuation extérieures.
- Rigoles couvertes avec grille.
- Gouttières, chéneaux...

JE COUVRE
de façon hermétique ou à l'aide d'un voilage moustiquaire fin toutes réserves d'eau, petites ou grandes

- Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves.
- Tous récipients pluviaux via les chéneaux.
- Regards.
- Fûts divers...

JE RANGE
autant que possible à l'abri de la pluie

- Outils de jardinage, brouettes.
- Seaux, arrosoirs, poubelles.
- Pneumatiques.
- Jouets...

JE JETTE
tous les objets abandonnés dans mon jardin ou sur ma terrasse, lieux propices à la ponte

- Déchets de chantier.
- Boîtes de conserve.
- Vieux pots de fleurs cassés...

J'ENTRETIENS
régulièrement mon jardin pour réduire les sources d'humidité, gîtes de repos des moustiques

- J'élague et je débroussaile.
- Je ramasse les fruits tombés.
- Je ramasse les déchets végétaux...

BONNES ASTUCES

- REMPLISSEZ VOS COUPELLES AVEC DU SABLE OU DES BILLES D'ARGILE.
- METTEZ DES POISSONS DANS VOS BASSINS D'AGRÈMENT, QUI CONSOMMERONT LES LARVES DE MOUSTIQUES-TIGRES.
- VENTILEZ POUR ÉLOIGNER LES MOUSTIQUES ADULTES.

Découvrez toutes les astuces

PRIVÉ D'ACCÈS À L'EAU, LE MOUSTIQUE-TIGRE NE SE REPRODUIT PAS.

#stopmoustique

Prêts de vélos à assistance électrique



Dans le but de promouvoir l'utilisation du vélo pour certains trajets du quotidien, la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, en partenariat avec les communes volontaires, propose aux habitants du territoire de leur prêter des vélos à assistance électrique pour tester ce nouveau mode de déplacement.

Si vous habitez la commune de Puybegon, vous pouvez donc emprunter gratuitement un vélo pour une durée **d'1 semaine, renouvelable une fois du 30 juin au 26 septembre 2025.**

Pour formaliser le prêt, l'emprunteur devra signer un contrat de prêt et fournir les documents suivants :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Une attestation d'assurance habitation – responsabilité civile en cours de validité au nom de l'emprunteur,
- Une photocopie recto verso de la pièce d'identité,
- Un chèque de dépôt de garantie de 300 € non encaissé et restitué à la remise du vélo en bon état (libellé à l'ordre du Trésor Public).



La commune dispose de 2 vélos. Les vélos sont fournis avec **1 antivol et 1 casque**. Des accessoires tels que sacoche, panier et siège enfants peuvent être prêtés sur demande au moment de la réservation du vélo.

Si vous souhaitez profiter de ce prêt, n'hésitez pas à contacter votre mairie aux horaires habituels d'ouverture pour connaître les modalités de prêt et réserver votre vélo !

Des sites Internet pour tracer votre route à vélo...

Le site Internet Geovelo.fr vous permet de consulter et/ou de créer des itinéraires adaptés à la circulation à vélo, en privilégiant les petites routes et les voies sécurisées.



Sillonne Covoit

Pour encourager la pratique de covoiturage, l'agglomération lance son service de covoiturage avec une application accessible à tous : Sillonne Covoit en partenariat avec Karos.



Avec Sillonne Covoit, bougez sans vous ruiner

Avec Sillonne Covoit, vous disposez désormais d'une solution de déplacement simple, rapide et efficace pour vos trajets du quotidien.

Une inscription en 4 étapes

- Téléchargez l'application Karos
- Créez votre compte en indiquant si vous êtes conducteur, passager ou les deux (alternant)
- Précisez votre trajet domicile travail et indiquez vos horaires de trajet
- C'est parti, Sillonne Covoit vous met alors en relation avec des usagers effectuant le même trajet

Le bon plan : l'agglomération vous fait économiser sur vos trajets du quotidien

Tarif valable pour les trajets effectués dans le territoire de l'Agglomération et supérieur à 5km, et si aucune alternative en transport en commune n'est possible (liO Car, navette Sillonne ou liO Train)

VOUS ÊTES CONDUCTEUR ?

Gagnez 2 € par passager et par trajet allant jusqu'à 30 Km
Puis 0,10 € par km supplémentaire jusqu'à 80 Km

VOUS ÊTES PASSAGER ?

Payez 0,50 € pour un trajet allant jusqu'à 30 km
Puis 0,10 € par km supplémentaire jusqu'à 80 Km

Plus d'infos sur le site : www.gaillac-graulhet.fr/se-deplacer/covoiturage/sillonne-covoit/

Collecte de pneus usagés

La Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet organise une nouvelle opération de collecte de pneus usagés sur l'ensemble de ses communes membres, en partenariat avec l'entreprise SOREGOM.

Cette collecte vise à évacuer les pneus déposés dans la nature ou accumulés par des particuliers, professionnels ou collectivités, sous certaines conditions.

Quels pneus sont concernés ?

Sont concernés les pneus déposés illégalement dans la nature, entreposés par des particuliers, des professionnels ou les collectivités, en bon état général (conformes, propres, sans jantes, sans terre ni matériaux étrangers), accessibles pour le chargement par engin de type tracteur ou télescopique.

Pneus d'ensilage non concernés :

Les pneus encore utilisés dans les exploitations agricoles actives pour le maintien de bâches d'ensilage ne peuvent pas être pris en charge dans cette collecte. En revanche, les pneus situés sur une ancienne exploitation agricole désaffectée peuvent être collectés.

Une collecte payante sur devis

Le tarif est fixé à 300 € TTC la tonne, avec facturation sur le poids réel des pneus, pesés par SOREGOM.

À titre indicatif :

1 pneu de voiture (8,26 kg) ≈ 2,5 € TTC

1 pneu de camion (58,67 kg) ≈ 17,6 € TTC

1 pneu de tracteur C3 (94,55 kg) ≈ 28,4 € TTC

Démarche à suivre

Le formulaire de demande de collecte est à retirer ou télécharger sur le site internet de la mairie. Il doit être complété puis déposé en mairie avant le 18 juillet 2025.

L'agglomération étudiera ensuite les demandes et informera chaque déposant des modalités (date, lieu de collecte...).

Calendrier prévisionnel :

Dépôt des formulaires : jusqu'au 18 juillet 2025

Organisation des collectes : août et septembre 2025

Collecte effective : octobre 2025

Formulaire de demande de collecte de pneus 2025:

https://www.ville-graulhet.fr/sites/ville-graulhet.fr/www.ville-graulhet.fr/files/fichier/paragraph/formulaire_demande_de_collecte_pneus_2025.pdf



Gaillac-Graulhet
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

VOTRE COMMUNE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ORGANISENT UNE NOUVELLE COLLECTE DE PNEUS USAGÉS

PNEUS CONCERNÉS:

- TOUS TYPES DE PNEUS (HORS PNEUS D'ENSILAGE SUR EXPLOITATION EN ACTIVITÉ, CAR COLLECTÉS PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE)
- PNEUS VOITURE, CAMION OU MOTO, ETC...

PNEUS RECYCLÉS = 2^{ème} VIE EN ISOLANT, GRANULAT OU COMBUSTIBLE

POUR TOUT RENSEIGNEMENT S'ADRESSER À LA MAIRIE AVANT LE 18/07/2025

The flyer features several images: a stack of used tires, a hand holding a pile of recycled tire granules, and a large pile of tires in a field.





MaPrimeRénov' "Pause estivale"

Du fait du succès de la mise en place des aides, l'Anah renforce les contrôles et va suspendre la possibilité de déposer des dossiers MaPrimeRénov'.

Les délais d'instruction des dossiers MaPrimeRénov' sont en effet plus longs depuis le début de l'année et l'Anah met tout en œuvre pour les réduire.

Les raisons, indiquées dans le communiqué de presse du Ministère du logement, ayant conduit à l'allongement de ces délais sont :

- Une forte dynamique de dépôt des dossiers de rénovations d'ampleur qui démontre l'intérêt de cette politique publique ;
- Un renforcement des contrôles à tous niveaux pour lutter contre la fraude ;
- L'adoption tardive du PLF 2025, a généré un stock de dossiers que l'Anah s'efforce de réduire.

A compter de début juillet, l'organisation du traitement des dossiers se fera de la façon suivante :

- **Fermeture temporaire à compter du 01.07.2025** des dépôts pour la rénovation globale et pour les travaux individuels d'isolation ou de changement de système de chauffage ;

- **Réouverture le 15 septembre 2025** pour les dossiers de rénovation globale et de travaux individuels sans distinction ;
- Dans l'intervalle, les dossiers non frauduleux déposés avant la fermeture seront instruits et payés dans les meilleurs délais, et une démarche d'accélération de l'instruction sera mise en place.

NB : Les demandes concernant MaPrimeRénov' Copropriété, MaPrime Logement Décent et MaPrimeAdapt' pourront continuer à être déposés, seule MaPrimeRénov', geste par geste, et rénovation d'ampleur sont mis en suspens.

Dans l'intervalle, pour la rénovation énergétique, l'activité se poursuit normalement pour l'ensemble des dossiers déposés avant la fermeture du dispositif, tant pour l'engagement que pour le paiement.



L'ADIL du Tarn|Tarn Rénov' continue à informer, conseiller et orienter les ménages sur l'ensemble des dispositifs, en tant qu'Espace Conseil France Rénov'

3 Boulevard Lacombe - 81000 ALBI -
05.63.48.73.80 - contact@adiltarn.org



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

FAIRE SES TRAVAUX,
SANS TOMBER DANS LE PANNEAU !



8 RÉFLEXES À ADOPTER

- 1 Vous voulez faire des économies d'énergie ?**
Pour savoir quels travaux réaliser et connaître les aides auxquelles vous avez droit, renseignez-vous auprès d'un conseiller France Rénov'.
- 2 Les services publics ne démarchent jamais !**
Assurez-vous que le partenariat existe bien. Ne donnez pas vos coordonnées bancaires ou votre numéro fiscal. Ne signez jamais le jour même.
- 3 Le démarchage téléphonique est interdit** dans le secteur de la rénovation énergétique, sauf si vous avez déjà un contrat en cours d'exécution avec le professionnel.
- 4 Méfiez-vous des simulateurs d'aides sur Internet.**
Leur but est de récupérer des numéros de téléphone pour les revendre. L'outil Simul'Aides, disponible sur la plateforme France Rénov', vous aide à estimer les aides auxquelles vous avez droit.
- 5 Prenez le temps de comparer :** demandez des devis à plusieurs entreprises. Soyez vigilant, un crédit peut être dissimulé dans la liasse de documents présentés.
- 6 Prenez garde aux offres trop alléchantes !**
Les aides et les économies promises ne sont pas forcément réelles. Ne signez pas avant d'avoir interrogé France Rénov'.
- 7 Ne signez pas d'attestation de fin de travaux** avant qu'ils ne soient totalement terminés, surtout si vous avez contracté un crédit.
- 8 Un litige ? Vous pouvez le signaler** sur Signal.Conso.gouv.fr ou contacter RéponseConso, au 0809 540 550 (numéro d'appel non surtaxé) ou à DGCCRF - RéponseConso - B.P.60 - 34935 Montpellier Cedex 9 .



Renseignez-vous auprès d'un conseiller France Rénov'
au 0 808 800 700 (appel gratuit) ou sur www.france-renov.gouv.fr

Activités économiques de la commune

GUILLAUME BERNAD *Éleveur Agneaux et moutons* Route de Pébrines Tél: 05 63 58 44 83

PAYRASTRE Grégory *Miel et Œufs* Route de Janblanc Tél: 06 63 68 11 04

ÉCURIE PASCAL BERNAD *Chevaux ibériques, dressage, pension, manège couvert* Route de Pébrines
Tél: 05 63 58 44 83/06 80 44 31 42

LA BUTINERIE DU DADOU *Apiculteur-Crouxou* Tél: 05 63 57 17 74

RAYMOND CAMPOS *Volailles* Lieu dit Plaine Tél: 05 63 58 04 28



DFM Menuiserie Sarl *Vente-Installation-Dépannage ALU-PVC-BOIS* Tél: 06 20 12 18 32

ANTON ISOLATION *Faux plafonds/Travaux d'isolation* Tél: 05 63 58 16 80

D'ÉCO DE PINCEAU *Rénovation de meubles et murs* Tél: 06 85 48 29 17

PREXCOT *Charpentier couvreur* Tél: 06 79 78 21 15

CINQ ROBERT T.P. *Travaux de terrassement, assainissement, Aménagements extérieurs* Tél: 06 04 05 71 61

CÉDRIC FEDOU ENTREPRISE *Plâtrerie/Peinture/Faïence* Tél: 06 50 77 65 02

OPEN CLOSE : Eric BRUYERE expert en matériel BTP 06.70.10.95.07 ericopenclose81@gmail.com

LE DOMAINE D'AURELSAM *Salle de réception & Gîte* M. Bailles Olivier Tél: 07 87 94 34 42

LE REFLET DU TRÈFLE *Hébergement Touristique* 715 route de Busque
Sandrine Tél : 06 11 07 90 07 lerefletdutrefle@hotmail.com

CHAMBRES D'HÔTES Dame Fines 2 rue de l'ancienne école Tél: 06 87 33 51 11

L'HOSTE EN HAUT – *Location saisonnière toute l'année* – 130 route de Pébrines – Tél : 06 62 47 23 35
alexis.porte@hotmail.fr

Thierry COUTEAU *Création de site web Stratégie digitale* Tél: 06 80 08 05 05
Médiateur contact@mediation-tarn.fr Tél: 05 67 87 86 72

CORALIE GAUTHIER *Assistante maternelle* 10 lotissement de Farès Tél: 06 81 74 73 32

SYLVIE BOYER *Coiffeuse à domicile* Tél: 05 63 58 49 77

QUENTIN MULLER *Barman, Mariage, Anniversaire, Soirée privée* Tél: 06 86 05 18 91

EMMANUEL MICHEL *Peintre/Sculpteur* Tél: 06 60 15 14 21

Laëtitia GRAFFANT – *Conseillère agréée en Fleurs de Bach – Élixir du Bush australien – Prise de RDV*
au 06.50.09.21.35.

Cassandra ALAZET – *A.A.E Assistance Administrative et Entretien – Accompagnement aux démarches en ligne, création de dossier, entretien de logement...* Tél: 07 81 40 43 08 alazetcassandra@gmail.com

ARBO'TONY'HAUT *Élagueur Grimpeur Taille d'arbre d'ornement/de haie, abattage, débroussaillage, démontage délicat, restructuration, remise en état de jardin*
Tél: 06 26 78 10 67 ou 06 51 82 49 55

MULTISERVICES Quentin Muller *Entretien de jardin, petit bricolage divers* Tél: 06 86 05 18 91

